



CAHIER des CHARGES des CHAMPIONNATS du MONDE et d'EUROPE OPEN de T R E C

I - PREAMBULE

Les championnats du Monde et d'Europe open de TREC (Techniques de Randonnée Equestre de Compétition), Seniors et Jeunes Cavaliers, sont les manifestations majeures de la Fédération Internationale de Tourisme Equestre. Ils en constituent les épreuves phares en matière de compétition. Les championnats Seniors et Jeunes Cavaliers peuvent être organisés ensemble ou séparément, en fonction du calendrier arrêté par la FITE.

Ils sont, pour les cavaliers sélectionnés, l'aboutissement d'un long travail et le résultat d'efforts importants consentis aux plans sportif et financier.

Pour ces différentes raisons, dans un souci de promotion de son image et des activités qu'elle représente, la FITE attache la plus grande importance à leur réussite exemplaire, liée à une organisation sans faille.

Prescriptions impératives

- Les langues officielles de la FITE sont, de par ses statuts, le français et l'anglais.
- Tous les documents inhérents à l'organisation des Championnats doivent comporter le logo de la FITE.

Principes généraux d'organisation

L'organisation générale des championnats internationaux de TREC est confiée à un ONTE (Organisme National de Tourisme Equestre) affilié. L'ONTE organisateur peut avoir recours à un comité d'organisation agissant en liaison avec la présidence de la FITE et le secrétariat général. Cependant, seul l'ONTE organisateur est responsable devant la FITE.

Pour être recevable, sauf cas exceptionnel, la candidature d'un ONTE doit intervenir auprès du Bureau de la FITE deux ans au moins avant la date de la manifestation.

Les championnats internationaux de TREC sont organisés avec l'accord express de la FITE, accordé par le truchement de son Bureau et de son Assemblée Générale, conformément au règlement international de TREC et documents afférents, élaborés par ses soins. Les championnats internationaux de TREC ne peuvent être mis sur pied que sous son égide et sous son autorité.

L'ONTE organisateur s'entoure de toutes les personnes compétentes susceptibles de lui apporter aide et savoir-faire, à quelque titre que ce soit. Il s'engage formellement à respecter le présent cahier des charges dans toutes ses prescriptions.

Composition du comité d'organisation – Budget

La composition du comité d'organisation (avec coordonnées complètes) et la répartition des tâches entre ses membres, est impérativement donnée dans le dossier de candidature, de même que le budget attaché à la manifestation ; celui-ci présenté avec un soin particulier.

Le dossier comporte également l'engagement formel du comité d'organisation à l'égard des différents postes budgétaires ainsi qu'une évaluation de la participation financière demandée à chaque concurrent. Cette participation doit demeurer comparable d'une année à l'autre, compte tenu de l'évolution de la valeur de la monnaie de référence et des prestations fournies. Celles-ci doivent être expressément énumérées dans le dossier d'engagement et ne pas donner lieu à une augmentation des tarifs et forfait sur place.

II – DELEGATION TECHNIQUE

Le Délégué Technique de la FITE en est le chargé de mission. Il agit en étroite collaboration avec le Président de la FITE.

Il est le garant de l'application du règlement international régissant la discipline. Pour la préparation et durant le déroulement de la compétition, il agit en étroite liaison avec le Comité d'organisation, le Président du jury de terrain et les chefs de piste.

Le Délégué Technique produit, à l'issue, un rapport circonstancié sur l'organisation passée et propose, le cas échéant, toutes améliorations souhaitables.

Visite et rapport de faisabilité du Délégué Technique

Le Délégué Technique effectue la visite de faisabilité du site. Les prescriptions qui s'y attachent sont définies à l'**Art 3.1-C** du règlement international de TREC de la FITE.

A tout moment, le DT doit être en mesure de rendre compte des difficultés éventuelles rencontrées, d'ordre technique ou financier, qui pourraient être préjudiciables à l'organisation du championnat.

Le rapport du Délégué Technique suit le schéma du document « Visite de faisabilité ». Ce rapport est présenté par le DT et validé par le Bureau qui précède le Championnat. Ce document, fait en double exemplaires, doit être signé par le Président de la FITE, le Délégué Technique et le Président du Comité d'organisation qui en conserve une copie.

Nota bene : Les organisateurs doivent être en mesure d'accueillir les concurrents dès le jeudi précédant l'épreuve jusqu'au lundi matin suivant.

Pour les concurrents souhaitant arriver ou repartir sur le site en dehors du cadre établi, le Comité d'organisation peut proposer une liste de lieux d'accueil proches, avec toutes facilités d'hébergement pour les chevaux et les cavaliers.

Cependant, cette facilité implique que l'accès des terrains de compétition soit interdit aux concurrents.

III – MOYENS MATERIELS ET HUMAINS

- Des dossards ou porte-dossards à gros numéros visibles devant et derrière, fixés sur le buste du cavalier durant la MA et le PTV.
En outre, le cheval porte le numéro de tête durant toute la compétition.
L'un comme l'autre de ces moyens d'identification doit résister à la pluie.
- Un speaker devant maîtriser le français et l'anglais, langues officielles de la FITE).
- Un responsable du protocole.
- Une sonorisation générale avec musique d'ambiance. Elle doit couvrir :
 - les lieux d'accueil et de restauration,
 - l'aire vétérinaire,
 - la Maitrise des allures,
 - le PTV,

- le site de cérémonie d'ouverture, de remise des prix.
- Autant de mats que d'ONTE, plus un pour la FITE, pour hisser les drapeaux respectifs.
- Un podium avec 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} place, chaque marche pouvant accueillir 4 concurrents.
- Liaison permanente entre le local informatique et le commissariat général.
- Une liste comportant noms et numéros de téléphone des membres des différents jurys et des Chefs de piste POR et PTV à remettre au Président du jury de terrain et au Délégué Technique dès leur arrivée.
- Les membres du Jury de terrain et du jury d'appel devront être disponibles tout au long du Championnat et ne pourront donc être affectés à d'autres tâches pendant la compétition.
L'organisateur met à disposition du jury de terrain un véhicule lui permettant de se rendre aisément sur le site de chaque phase.
- Les organisateurs doivent être en possession des numéros de téléphone des chefs d'équipe pour que ceux-ci puissent être joints lorsque les résultats de chaque phase sont établis.

IV – NECESSITES LIEES A LA PRATIQUE SPORTIVE

La réunion des chefs d'équipe a lieu le jeudi en fin d'après-midi.

L'organisation des contrôles vétérinaires, de la présentation du matériel et des trois phases doit être validée par le Délégué Technique.

A - Contrôles vétérinaires :

- une équipe est composée de trois vétérinaires spécialisés,

B - Présentation du couple cavalier-cheval

- Prévoir le lieu où cette formalité sera accomplie et son organisation

C - Parcours d'orientation et de régularité (POR)

- Procurer 6 mois à l'avance un maillage d'itinéraires (100 kilomètres au moins) dans un rayon de 15 à 20 km.
- S'assurer que toutes ces voies seront ouvertes à la circulation des cavaliers.
- Consulter les collectivités territoriales concernées et tous organismes compétents pour obtenir les autorisations nécessaires en temps opportun.
- Des cartes topographiques originales sont fournies à l'ensemble des concurrents
- Aire d'attente pour chevaux à proximité immédiate de la salle des cartes, les deux à isoler du public.
- Points d'abreuvement sur certains contrôles.
- Navettes pour acheminement des résultats du POR de la ligne d'arrivée vers le local informatique.

D - Parcours en terrain varié (PTV)

- Un parcours de 1,5 à 5 kilomètres, avec mouvements de terrain naturels ou aménagés.
- Personnel pour aménagement, réparation, sécurité...
- Navettes pour acheminement des résultats du PTV vers le local informatique.
- Le PTV doit être totalement finalisé et fanionné au plus tard le jeudi précédant la compétition à 14h, pour validation par le Délégué Technique avant 16h.
- La reconnaissance du PTV par les chefs d'équipe se faisant en fin de journée.
- Le projet de parcours sur plan (liste, type de difficultés, distance, enchaînement, association, etc...) devront parvenir au Délégué Technique au plus tard 15 jours avant le Championnat.

- Seules les fiches techniques et les fiches de notation de la FITE seront fournies aux juges PTV. Elles seules ont force de loi.

E - Maîtrise des allures

- Prévoir une surface plane de 200 mètres de long minimum et 12 mètres de large, en ligne droite ou fer à cheval.
- Matériel de traçage au sol (plâtre ou chaux).
- Chronométrage électronique et manuel.

F - Moyens commun aux trois phases

• Juges et contrôleurs

La FITE tient à jour la liste officielle des juges internationaux de TREC. Celle-ci est en ligne sur le site www.fite-net.org et mise à jour en fonction des éléments fournis par chaque ONTE.

Les juges sont proposés par leur ONTE, ils officient sous la responsabilité de celui-ci.

Hormis le pays organisateur, chaque ONTE peut proposer au maximum 3 juges.

La liste des 32 juges internationaux nécessaire à l'organisation (16 étrangers et 16 de l'ONTE organisateur) est soumise à la validation de la FITE, au plus tard 15 jours avant le Championnat.

Les juges et contrôleurs seront réunis par le Délégué Technique afin de coordonner et d'harmoniser leur action et leurs jugements, le vendredi en début d'après midi.

Ils sont pris en charge par le pays organisateur pour la nourriture et l'hébergement, depuis l'ouverture du championnat jusqu'à sa clôture, y compris la nuit qui suit la proclamation des résultats.

V – PROMOTION

Etant rappelé que les championnats internationaux de TREC sont des moyens majeurs de présenter, promouvoir et valoriser l'action de la FITE et les activités liées au tourisme équestre, rien ne doit être négligé pour atteindre cet objectif.

Tous les documents inhérents à l'organisation doivent obligatoirement faire référence à la FITE, mentionner que la manifestation est organisée sous son égide, en vertu du règlement international rédigé sous son autorité et comporter son logo.

La promotion et la publicité sont réalisées :

- Dans le cadre des salons et manifestations auxquels la FITE, l'ONTE territorialement concerné et, d'une manière plus générale, les ONTE, sont amenés à être présents,
- Par l'intermédiaire :
 - du site internet de la FITE : www.fite-net.org
 - de la presse nationale et internationale,
 - de la presse régionale, locale,
 - d'affiches et de documents d'information et de promotion confectionnés pour la circonstance,
 - de conférences de presse,
 - de tous moyens appropriés.

L'ensemble des tâches d'information, de promotion et de publicité nécessite le recours aux services d'une organisation à caractère professionnel.

VI – DISPOSITIONS PARTICULIERES

Les organisateurs pourront rechercher et proposer tous moyens susceptibles de procurer aux concurrents lointains, venant d'autres continents, des chevaux préparés et en excellent état, de même que toutes conditions avantageuses susceptibles de favoriser leur participation. Les demandes correspondantes devront leur être exprimées suffisamment à l'avance pour permettre d'y faire face dans la sérénité.

Le comité d'organisation, indépendamment des juges et des contrôleurs, assure également la totalité des frais de transports, d'hébergement et de nourriture du Délégué Technique de la FITE pour l'ensemble des déplacements nécessaires à l'accomplissement de sa mission, pour l'organisation du ou des championnats.

Le remboursement des frais du Délégué Technique est effectué à la fin de la manifestation, avant son départ pour son pays d'origine, de même qu'**immédiatement** à l'issue de chaque mission ponctuellement accomplie.

VII – PROCLAMATION DES RESULTATS – REMISE DES PRIX – CEREMONIAL

Le résultat de chaque phase doit être validé et signé par le Président du jury de terrain, avant affichage.

Si, à 20 heures, les résultats du premier jour de l'épreuve ne peuvent être communiqués, l'annonce en sera différée au lendemain matin, avant le contrôle vétérinaire.

Les résultats finaux doivent être communiqués aux chefs d'équipe de chaque ONTE présent, au moins une heure avant la remise des prix.

La remise des prix est effectuée selon les dispositions jointes en annexe au présent cahier des charges. Les organisateurs doivent être en possession des hymnes nationaux des ONTE présents et en mesure de les diffuser dans les meilleures conditions lors de la remise des prix.

Sauf cas exceptionnel, cette cérémonie se fait avec les concurrents à cheval.

VIII – RAPPORT d'ORGANISATION

Les organisateurs sont tenus de fournir un rapport d'organisation au Président de la FITE et au Délégué Technique dans les meilleurs délais possibles (deux mois maximum). Ce rapport a pour objet de tirer au plus vite les enseignements de l'organisation passée et de faciliter la tâche des organisateurs futurs.

Pour ce faire, ils utilisent le canevas d'appréciation mis au point par le Délégué Technique.

IX - LANGUES OFFICIELLES

Les publications officielles (dossiers, invitations et autres) doivent être rédigées au moins en deux langues (français et anglais), aussi bien que les annonces faites durant le championnat.